

Réforme
de la haute
fonction
publique



**Le Tour extérieur
des administrateurs
de l'État
se transforme
en 2023 !**



Ce qui change :

#1 Une plus grande
diversité de profils
recrutés.



#2 Une procédure de **candidature unique** en 2 étapes :

→ Une présélection ministérielle sur dossier

Des auditions devant un comité interministériel



#3

Une **promotion interne renforcée** grâce à une augmentation du recrutement par cette voie.



#4

Des **perspectives de promotion** pour l'ensemble des agents concernés.



Ce qui ne change pas :

#1 un dossier de
candidature identique
à celui de 2022 :

→ 1 dossier rempli par le
candidat

→ 1 dossier rempli par
l'administration



#2 un calendrier presque similaire à 2022 :

1^{er} janvier - 15 mars : candidatures auprès des ministères

15 mai - 1^{er} juillet : présélection ministérielle (sur dossiers)

1^{er} septembre - 15 octobre : sélection interministérielle (auditions)

1^{er} février : nomination et début de la scolarité à l'INSP

1^{er} août : titularisation dans le corps des administrateurs de l'État